

Réunion de Conseil d'Administration

Jeudi 16 septembre 2021 de 20 heures à 21 heures 49

Salle de réunion du Business Campus ou visioconférence

| NOM PRÉNOM | FONCTION | COLLÈGE | PRÉSENT/ABSENT |
|-----------------------|---------------------------|---------|----------------------|
| ARNAUD Thierry | Médecin généraliste | 1 | Présent |
| BRAYE Ludovic | Masseur-kinésithérapeute | 2 | Présent |
| COSTACHE Lonut | Ophtalmologue | 1 | Absent, procuration |
| COURTOT François | Directeur CHR | 4 | Présent, en visio |
| DUREAU Gaëtan | Directeur HADSA | 5 | Absent, procuration |
| FRARE Hervé | Infirmier | 2 | Présent en visio |
| GIRARD Frédéric | Infirmier | 2 | Présent |
| HAUPTMANN Pierre | Médecin radiologue | 1 | Présent |
| IDER Bakir | Médecin généraliste | 1 | Présent |
| KRENCKER Corinne | Directrice GHRMSA | 4 | Présente, en visio |
| LAISNEY Sybille | Psychologue | 3 | Présente |
| MACIAS Sébastien | Directeur Diaconat | 4 | Présent, en visio |
| METZ Eric | Médecin généraliste | 1 | Absent |
| METZGER Henri | Médecin conseil municipal | 8 | Absent |
| MULOT Vincent | Infirmier | 2 | Présent |
| RESSEL Thierry | Médecin psychiatre | 1 | Présent |
| RUMANN Jean-Dominique | Commissaire aux comptes | / | Absent |
| SCHMIDT Jean-Marie | Président Mutualité | 5 | Présent |
| SEGLER Jean | Président ALISTER | 6 | Présent |
| SIZAROLS Julie | Pharmacienne | 2 | Absente, procuration |
| TEMIZOZ Emin | Opticien | 3 | Présent |
| TRYNISZEWSKI Frédéric | Médecin généraliste | 1 | Présent |
| WINTERHOLER Sophie | Diététicienne | 3 | Présente |
| CHAMPENIER Rachel | Coordinatrice de la CPTS | Invitée | Présente |

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration
2. Point sur le travail des commissions
3. Point sur le centre de vaccination de Mulhouse et le centre de vaccination mobile Vacci'Mouv
4. Dépôt d'un dossier de candidature e-Parcours
5. Validation des demandes d'adhésion à la CPTS des membres partenaires et avis sur la liste des membres invités
6. Rencontre avec CPAM le 7 juin pour bilan du contrat ACI et avenant
7. Point budgétaire au 30 juin 2021 – Fonds FIR
8. Transfert du siège social de la CPTS - Vote
9. Points divers

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

1) Validation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 11 janvier 2021 et du conseil d'administration exceptionnel du 12 juillet 2021. Pas d'abstention.

2) Point sur le travail des commissions

Le Dr TRYNISZEWSKI présente un focus sur les groupes de travail de plusieurs commissions de la CPTS.

Commission santé mentale

Le Dr RESSEL indique qu'il a participé début septembre à une réunion du CLSM au titre de la CPTS. M. COURTOT propose au Dr RESSEL de solliciter des psychiatres s'il manque des participants pour les groupes de travail de la commission Santé mentale.

Commission Soins Non Programmés

Le jeudi 23 septembre 2021 à 20h est prévue une soirée de présentation des outils numériques offerts par la CPTS à ses adhérents. Au 16/09/2021, il y a 98 inscrits à la soirée. Malheureusement, peu de médecins libéraux dans les personnes inscrites. Il est proposé de réinviter spécifiquement par mail les médecins membres de la CPTS.

Commission Communication – accompagnement des professionnels de santé

Un accueil est prévu par la CPTS le lundi 8 novembre 2021 de 12h à 14h pour les internes en stage auprès des professionnels de santé libéraux, à l'image de ce qui se fait pour les internes en stage hospitalier au GHRMSA. Les internes recevront à cette occasion le pack « bienvenue » offert par la ville de Mulhouse (entrées gratuites à La Filature, aux musées, informations sur la ville, ...).

La CPTS édite une lettre d'information mensuelle depuis juin 2021. Elle est envoyée par mail à plus de 2000 contacts. Les envois sont parfois bloqués par les logiciels antispam malgré l'utilisation d'un outil d'envoi en nombre spécifique à cette utilisation.

Commission Prévention

Mme WINTERHOLER présente le travail réalisé : choix de la société de conseil Hippocrate Développement pour réaliser le recensement des actions de prévention sur l'agglomération mulhousienne. Première réunion avec cette société mi-octobre 2021.

Le deuxième groupe de la commission prévention travaille sur l'adressage de patients au Centre d'Examen en Santé (CES) de Mulhouse. L'objectif est de parvenir avant fin 2021 à 100 adressages de la part de la CPTS au CES. Tous les professionnels de santé adhérents à la CPTS peuvent donner la feuille d'inscription à cet examen à leur patient avec le numéro d'adressage CPTS.

Le centre CES doit déménager mi-novembre pendant 15 jours et sera donc fermé. La nouvelle adresse du CES sera diffusée dès que connue. Une lettre aux adhérents de la CPTS va être diffusée prochainement pour présenter la démarche et solliciter leur participation.

Question Dr ARNAULT : comment sont suivis la réalisation des objectifs de la CPTS sur ce point ? Mme HODLER-MULLER nous fournira régulièrement les chiffres de recours au CES.

3) Point sur le centre de vaccination de Mulhouse et le centre de vaccination Mobile Vacci'Mouv

La CPTS est un acteur important du centre de vaccination de Mulhouse depuis janvier 2021. La CPTS a assuré le recrutement et la gestion de la rémunération de plus de 60 professionnels chaque jour au plus fort de l'activité fin juillet 2021. Les professionnels de santé libéraux sont 40% des forces vives du centre de vaccination. Aujourd'hui, le nombre de vaccination est en chute libre partout en France. Le centre de vaccination de Mulhouse réalise actuellement environ 400-500 vaccinations/jour. Le centre de vaccination de Mulhouse poursuivra son activité jusqu'à fin décembre 2021. On constate un faible engouement de la population pour la troisième dose.

L'objectif du centre de vaccination mobile Vacci'Mouv est la vaccination des populations plus éloignées de la vaccination (par la langue, socialement, parfois géographiquement). Le Haut-Rhin est le département avec le taux de vaccination le plus faible du Grand Est et l'agglomération mulhousienne est particulièrement peu vaccinée. Le centre de vaccination mobile Vacci'Mouv a une capacité de 500 personnes/jour. Aujourd'hui, les chiffres montrent une activité plus faible : 4500 personnes ont ainsi été vaccinées au Vacci'Mouv en primo-injection ou rappel. Il s'agit souvent de personnes qui n'auraient pas été se faire vacciner en centre de vaccination. La CPTS travaille avec les services sociaux de la ville et les associations locales. La vaccination des scolaires a été rajoutée sur le planning du Vacci'Mouv de septembre, avec une vaccination au plus proche du lieu de scolarisation. Il est constaté un nombre de scolaires plus important dans les secteurs des quartiers prioritaires.

Le Dr IDER demande comment sont réalisés les rappels.

Le planning prévoit un retour à 3 semaines aux mêmes lieux.

Il est envisagé une prolongation du Vacci'Mouv jusqu'à fin novembre à la demande de l'ARS Grand Est et de la Préfecture. Le contrat passé avec la société qui fournit le camion et les ressources humaines logistiques prévoit la possibilité d'arrêter à tout moment en novembre avec un délai de prévenance de 10 jours. La prolongation sera entièrement financée sur des fonds FIR (coûts du prestataire et coûts propres à la CPTS).

Point budgétaire :

- Demande FIR initiale : initiale 231 954 €+ prolongation 122 000 €
- Coûts CPTS pris en charge : 44 756 €

**Les membres du CA acceptent la prolongation du VACCI MOUV à l'unanimité.
Pas d'abstention, pas d'opposition.**

Mme KRENCKER souhaite savoir si les problèmes de disponibilité de médecin libéraux pour la régulation libérale au SAMU sont liés à l'activité de vaccination.

Le Dr ARNAUD pense que les difficultés de la régulation libérale sont liées à un problème d'effectif des médecins libéraux et non à une indisponibilité de ces professionnels de santé lié à des activités de vaccination.

Le GHRMSA demande à la CPTS de relayer lors de la prochaine lettre d'information l'appel à candidature pour la régulation libérale.

4) Dépôt d'un dossier de candidature E-Parcours

La CPTS a déposé un dossier E-Parcours en tant que porteur territorial de projet dans le cadre de l'appel à candidature E-Parcours. E-Parcours est un appel à candidature national porté par la DGOS qui permet aux régions de déposer une demande de subvention pour se doter d'outils numériques par territoire.

C'est l'Agence Régionale de Santé de chaque région qui candidate en s'appuyant sur des porteurs de projets territoriaux qui identifient les besoins à satisfaire dans chaque territoire.

Le financement est octroyé par la DGOS à chaque région sur la base des besoins à satisfaire identifiés.

Pour la région Grand Est, c'est la structure PULSY qui coordonne ces projets.

Il est intéressant que la CPTS soit identifiée comme porteur de projet territorial car les outils développés dans le cadre E-Parcours répondent à des besoins de la CPTS.

Si la DGOS valide le financement des projets, ce financement sera versé à PULSY qui pourra donc mettre à disposition gratuitement de la CPTS les outils informatiques ciblés pour les 3 prochaines années.

5) Validation des demandes d'adhésion à la CPTS des membres partenaires et avis sur la liste des membres invités

Au 15 septembre 2021, demandes d'adhésion à la CPTS :

- 166 membres individuels
 - Collège 1 (médecins) : 64
 - Collège 2 (IDE, MK, pharmaciens, SF) : 64
 - Collège 3 (autres PS) : 17

- 36 membres partenaires
 - Collège 4 (établissements MCO) : 5
 - Collège 5 (autres structures sanitaires, HAD, SSIAD, MSP, SOS médecins) : 10
 - Collège 6 (structures sociales et médicosociales et dispositifs coordination) : 21

- 12 membres invités
 - Collège 7 (représentants d'usagers) : 4
 - Collège 8 (collectivités territoriales) : 1
 - Collège 9 (organisation professionnelle) : 4
 - Collège 10 (ARS, CPAM, Mutualité) : 3

- 36 sympathisants (étudiants, hors agglomération mulhousienne, retraités)

=> Art 3 du RI de la CPTS : L'adhésion est instruite par le Président, présentée au Bureau et validée par le Conseil d'Administration sauf pour les membres invités qui nécessitent l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration prend connaissance de l'avis du bureau concernant les demandes d'adhésion des membres partenaires et invités.

Le bureau de la CPTS lors de sa réunion du 28 juin 2021 a proposé de donner un avis défavorable à l'adhésion aux structures suivantes :

- ASTEN Santé : entreprise à but commercial et activité aide au ménage pas uniquement pour des raisons de santé. Accepter une entreprise prestataire à but commercial nécessiterait de les accepter toutes. Le bureau propose de solliciter l'association « Air à domicile » plutôt qu'ASTEN Santé.

- Santé travail sud Alsace : pas offreur de soin. Peut redéposer une demande en tant que sympathisant.

- ASAM : déjà représenté par réseau APA APAMAD

- DESTIA : demande d'une auxiliaire de vie indépendante à titre individuel. Difficile d'accepter toutes les auxiliaires de vie indépendantes.

- ALISTER FAM de Jour : proposition de garder uniquement Handicap Service Alister SAMSAH.

Le bureau propose d'accepter les autres demandes d'adhésion (cf liste en annexe)

Suite à une question du Dr ARNAUD, le Dr TRYNISZEWSKI indique qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt à accepter la CPAM et l'ARS en membres invités même s'ils sont les financeurs de la CPTS car cette possibilité est expressément prévue dans les statuts de l'association et le règlement intérieur.

Les réseaux de santé ne sont pas offreurs de soin en tant que tel. Ils ne peuvent donc être acceptés qu'au sein du collège représentant d'utilisateur (collège 7 - membres invités).

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité de faire un vote groupé sur l'ensemble de proposition du bureau concernant les demandes d'adhésion à la CPTS.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité, sans abstention, les propositions du bureau concernant les demandes d'adhésion des membres partenaires et confirme l'avis du bureau concernant les membres invités.

Pour répondre à plusieurs questions concernant le nom du représentant de chaque structure, le Dr TRYNISZEWSKI propose d'informer les nouveaux membres de la décision du Conseil d'Administration en leur demandant de bien vouloir désigner leur représentant.

6) Rencontre avec CPAM le 7 juin pour bilan du contrat ACI et avenant

Des rencontres régulières sont prévues avec la CPAM et l'ARS afin de réaliser un point d'étape de la mise en œuvre du contrat ACI. La première de ces réunions a eu lieu le 7 juin 2021. Il a été évoqué un retard possible dans la réalisation des objectifs en raison de l'importance de la participation de la CPTS à la vaccination dans l'agglomération mulhousienne, activité très chronophage.

Un avenant a été signé avec l'ARS et la CPAM pour débiter plus tôt certaines missions car celles-ci étaient de fait déjà débutées : réunion de concertation pluridisciplinaire en santé mentale, accompagnement des professionnels de santé sur son volet « maîtrise de stage ». Cet avenant ne conduit pas une augmentation de l'enveloppe de la CPTS mais uniquement à un versement anticipé des montants alloués si les objectifs sont atteints. Le prochain point d'étape est prévu en automne avant le bilan annuel mi-décembre de l'ACI.

7) Point budgétaire au 30 juin 2021 – Fonds FIR

Le Dr RESSEL, trésorier, présente la situation financière de la CPTS au 31/08/2021.

Les dépenses constatées respectent le budget voté en janvier, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Les subventions reçues au 31/08/2021 :

- Financement CPAM (fonctionnement + missions socles) : 165 000 € (le 08/02/2021)
- Fonds FIR pré ACI : 90 000 € (le 09/04/2021)
- Financement CPAM (missions complémentaires) : 19 777,40 € (le 30/07/2021)
- Fond FIR participation à l'activité de vaccination du CV Mulhouse : 18 508 € sur les 23 135 € alloués (le 23/08/2021)
- Fond FIR Projet Vacci'Mouv : 185 553 € (le 10/08/2021) (231 954 €) et avenant demandé (122 000 €) soit 353 954 € dont 44 756 € pour la CPTS

Le règlement des ICPA (Indemnités Compensatrices de Perte d'Activité) pour les professionnels de santé libéraux est opérationnel.

Un logiciel spécifique a été développé par le Dr TRYNISZEWSKI.

Le paiement des ICPA est très encadré et les procédures scrupuleusement respectées.

Les membres du conseil d'administration n'ont pas de remarques sur ces éléments budgétaires.

8) Transfert du siège social de la CPTS - Vote

A sa création, la CPTS Mulhouse agglomération ne disposait pas de locaux donc le siège social a été déposé à la pharmacie de la secrétaire de la CPTS (10 rue Hederich, 68200 Mulhouse).

Il est proposé de modifier le siège social de l'association pour que celui-ci corresponde aux bureaux de la CPTS : Business campus, 15 rue des Frères lumières, 68200 MULHOUSE.

La Chambre de Commerce et d'Industrie propriétaire du Business campus, accepte la domiciliation des sièges sociaux au Business Campus.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité, sans abstention, le transfert du siège social au Business Campus – 15 rue des Frères Lumières, 68200 Mulhouse.

9) Points divers

Il est proposé la modification du règlement intérieur suivante (modification en gras dans le texte) :

Article 19.2. Pour ce qui concerne les membres appartenant à une profession comportant une Union Régionale, et sous réserve de l'application et du respect de la réglementation en vigueur au jour de la mission, le montant de l'ICPA horaire est égal au montant de l'ICPA horaire servie au sein de l'Union Régionale Grand Est de cette profession, ou au double du plafond horaire de la Sécurité Sociale (tel qu'établi au 01-01-2021), au mieux disant des deux options.

L'application du taux horaire correspondant au double du plafond de la Sécurité Sociale ne sera revalorisée qu'en cas d'augmentation du taux horaire d'ICPA servi par les URPS du Grand Est.

Article 19.3. Pour ce qui concerne les membres appartenant à une profession ne comportant pas d'Union Régionale, et sous réserve de l'application et du respect de la réglementation en vigueur au jour de la mission, le montant de l'ICPA horaire est égal au double du plafond horaire de la Sécurité Sociale (tel qu'établi au 01-01-2021).

L'application du taux horaire correspondant au double du plafond de la Sécurité Sociale ne sera revalorisée qu'en cas d'augmentation du taux horaire d'ICPA servi par les URPS du Grand Est.

En effet, pour les professions sans URPS le taux horaire proposé est le double du plafond de la sécurité sociale. La difficulté est que le plafond de la sécurité sociale est revalorisé tous les 6 mois. Pour ne pas introduite d'inégalité dans le paiement des ICPA entre les membres avec URPS et ceux sans URPS il est proposé de figer le montant des ICPA des membres sans URPS au double du plafond horaire de la sécurité sociale tel qu'établi à la date du 1^{er} janvier 2021 avec une revalorisation en même temps que les taux des URPS.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité, sans abstention, cette nouvelle rédaction du texte du règlement intérieur.

Le Dr TRYNISZEWSKI informe du passage en contrat à durée indéterminée du Dr CHAMPENIER, coordinatrice de la CPTS, à compter du 18 septembre 2021 avec une amplitude de travail à 0,8 ETP.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas d'autre point divers à évoquer. La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu avant la prochaine assemblée générale. Il n'est pas encore possible de fixer ces deux dates en raison des contraintes logistiques et sanitaires actuelles.

Le Président clôture la séance à **21h49**.

ANNEXE : Demande d'adhésion des membres partenaires et invités à la CPTS, avis du bureau

| Nom du COLLEGE | AVIS BUREAU | NOM | ADRESSE | CP | VILLE |
|--|--------------------|---|------------------------------------|-----------|---------------------|
| Collège 4 - Etablissements MCO | OK | CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT | 1 rue Haeffely | 68120 | PFASTATT |
| Collège 4 - Etablissements MCO | OK | CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH | 27 rue du 4ième Spahis Marocains | 68250 | ROUFFACH |
| Collège 4 - Etablissements MCO | OK | CLINIQUE DU DIACONAT - FONDERIE - ROOSEVELT | 1 rue Saint-Sauveur | 68054 | MULHOUSE |
| Collège 4 - Etablissements MCO | OK | DIAYERUM (CENTRE DE DIALYSE) | 55 rue du Docteur Léon-Mangeny | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 4 - Etablissements MCO | OK | GHRMSA | 87 Avenue d'Altkirch | 68051 | MULHOUSE |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | APAMAD (centres de soins infirmiers) | 16 rue du 21 novembre | 68790 | MORSCHWILLER-LE-BAS |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | REFUS | ASTEN SANTE | 29 chemin des bucherons | 68400 | RIEDISHEIM |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE | 64 rue Franklin | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | CLINIQUE DE SANTÉ MENTALE KORIAN SOLISANA | 1 chemin du Liebenberg | 68500 | GUEBWILLER |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | HAD SUD ALSACE (HADSA) | 87 avenue d'Altkirch | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | Maison de santé pluriprofessionnelle de Mulhouse (MSP) | 2 place Guillaume Tell | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | Pôle Centre Alsace de l'UGECAM - SSR Lalance | Centre médical LALANCE | 68460 | LUTTERBACH |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | REFUS | SANTÉ TRAVAIL SUD ALSACE | 5 rue Georges Risler | 68700 | CERNAY |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | SOS MEDECINS 68 | 27 rue d'Alsace | 68052 | MULHOUSE |
| Collège 5 - Autres structures sanitaires | OK | SSIAD DE RIXHEIM | 5 rue Léon-Gully | 68170 | RIXHEIM |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | ADAPEI - PAPILLON BLANC | 2 rue d'Amsterdam | 68000 | COLMAR |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | ARSEA (IME + SESSAD) | 24 rue Jules-Verne | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | REFUS | ASAME | 10 rue des Castors | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | ASSOCIATION DES PROFESSIONS DE SANTE DE LA REGION DE MULHOUSE | 32 rue Paul Cézanne | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | ASSOCIATION SANTÉ MENTALE ALSACE | 14 rue du Dr Menfred-Behr (ZI Est) | 68250 | ROUFFACH |

| Nom du COLLEGE | AVIS BUREAU | NOM | ADRESSE | CP | VILLE |
|--|-------------|--|---|-------|--------------|
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | Association SINCLAIR | 2 avenue Joffre | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | CREHPSY (Centre Ressources Handicap PSYchique ANTENNE 68) | 56 Grand'Rue | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | CSAPA LE CAP | 4 rue Schlumberger | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | REFUS | DESTIA | 53 rue de Didenheim | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | EHPAD KORIAN LA FILATURE | 26 allée Nathan-Katz | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | EHPAD Le Beau Regard | 18 rue Beau Regard | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | EHPAD LE VILLAGE | 26 rue Schabis | 68120 | RICHWILLER |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | EHPAD LES FONTAINES | 1 rue de la liberté | 68460 | LUTTERBACH |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | REFUS | HANDICAP SERVICES ALISTER - FAM de jour | 115 avenue de la 1ière Division Blindée | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | HANDICAP SERVICES ALISTER - résidences autonomie | 115 avenue de la 1ière Division Blindée | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | HANDICAP SERVICES ALISTER - SAMSAH | 26 rue du Docteur Léon-Mangeny | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | MAIA RÉGION MULHOUSIENNE | 67 rue du manège | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | Pôle Sud Alsace de l'UGECAM | voie privée | 68460 | LUTTERBACH |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | PTA PRAG | 122 rue du Logelbach BP 80469 | 68020 | COLMAR CEDEX |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | RAPH 68 (réseau pour l'autonomie des personnes en situation d'handicap du Haut-Rhin) | 115 avenue de la 1ière Division Blindée | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 6 - Structures sociales et MS | OK | RÉSEAU APA-APAMAD | 75 allée Gluck | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 7 - Représentant d'utilisateur | OK | APAJH (SASHA) (Association pour adultes et jeunes handicapés) | 10 rue Gustave Hirn | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 7 - Représentant d'utilisateur | OK | ASSOCIATION SYNAP'S | 12 avenue du XXème Corps, Chez MAI SA | 54000 | NANCY |
| Collège 7 - Représentant d'utilisateur | OK | RÉSEAU OBÉSITÉ ET DIABÈTE DE L'ENFANT (ODE) | 10 rue de Soultz | 68200 | MULHOUSE |

| Nom du COLLEGE | AVIS BUREAU | NOM | ADRESSE | CP | VILLE |
|--|--------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------|--------------|
| Collège 7 - Représentant d'utilisateur | OK | RÉSEAU SANTÉ SUD ALSACE (RSSA) | 18 rue François-Spoerry | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 8 - Collectivités territoriales | OK | VILLE DE MULHOUSE | 2 Rue Pierre et Marie Curie | 68100 | MULHOUSE |
| Collège 9 - Organisation professionnelle | OK | URPS Chirurgien Dentiste GRAND EST | 4 quai des Frères | 67160 | WISSEMBOURG |
| Collège 9 - Organisation professionnelle | OK | URPS DES SAGES-FEMMES | 25-29 rue de Saurupt | 54000 | NANCY |
| Collège 9 - Organisation professionnelle | OK | URPS Masseur-Kinésithérapeute | 123 rue du Docteur A SCHWEITZER | 68270 | WITTENHEIM |
| Collège 9 - Organisation professionnelle | OK | URPS PHARMACIENS GRAND EST | 6C boulevard Roosevelt | 68200 | MULHOUSE |
| Collège 10 -ARS, CPAM, mutualité | OK | ARS GRAND EST | 3 boulevard Joffre | 54000 | NANCY |
| Collège 10 -ARS, CPAM, mutualité | OK | ARS Grand est - DT 68 | | | |
| Collège 10 -ARS, CPAM, mutualité | OK | CPAM DU HAUT-RHIN | 26 Avenue Robert Schuman | 68100 | MULHOUSE |